

Discours de Jean-François Hebert
Séminaire de Montpellier des archives
22 septembre 2021

Madame la Vice-présidente, chère Marie-Pierre PONS
Monsieur le Maire, cher Michaël DELAFOSSE
Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles, cher Michel Roussel
Mesdames et Messieurs les élus
Madame la Chef du service interministériel des archives de France, chère
Françoise [Banat Berger]
Madame la Directrice des archives départementales de l'Hérault, chère Sylvie
Desachy
Madame la Directrice des archives municipales de Montpellier, chère Christine
Feuillas
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, Madame la Vice-présidente, de vous remercier de nous accueillir avec tant de chaleur ici, à Montpellier, dans ce bâtiment magnifique de Pierrevives. Merci aussi de vos propos qui témoignent de l'action remarquable du conseil départemental en matière culturelle notamment au travers de son service d'archives.

Je vous prie d'excuser notre ministre, Roselyne Bachelot-Narquin, qui est actuellement retenue à Paris pour la présentation du projet de loi de finances pour 2022 et qui m'a demandé de la représenter devant vous. J'essaierai d'être à la hauteur de la tâche.

Quelques mots d'abord sur le lieu exceptionnel où nous nous trouvons.

Ce bâtiment, œuvre de la regrettée Zaha Hadid, fait à juste titre l'objet d'une admiration unanime. C'est une prouesse technique, respectant les contraintes que l'on connaît pour un site de stockage d'archives. C'est aussi une prouesse architecturale avec ces volumes futuristes, ces lignes claires. Et c'est également une promesse d'ouverture sur l'extérieur à cause de la variété des usagers qui fréquentent le bâtiment.

De fait, ce bâtiment remarquable héberge non seulement les archives départementales mais également une médiathèque. Et ce qui pourrait n'être

qu'une simple coexistence crée une vraie synergie, à travers une gouvernance partagée, à travers aussi une programmation culturelle décidée en commun.

Autre spécificité montpelliéraine : l'existence, à côté de la traditionnelle salle de lecture, elle-même particulièrement accueillante, d'un atelier de l'histoire qui vise à répondre à la demande grandissante du public de connaître l'histoire à travers les archives, ce dont on ne peut que se réjouir.

Les Archives départementales de l'Hérault peuvent aussi s'enorgueillir d'avoir mis en place, pendant la crise sanitaire, un accès à distance sécurisé aux archives non diffusables encore sur Internet. Ce nouveau service est particulièrement innovant et il sera, je le sais, imité dans beaucoup de nos services, dont les Archives nationales bien sûr.

Je tiens à souligner également que nous sommes ici dans une maison qui est à la pointe de l'archivage numérique. Les AD de l'Hérault se sont en effet engagées résolument dans le club des utilisateurs de VITAM, plateforme essentielle pour constituer le patrimoine numérique de demain, qui remplace peu à peu le patrimoine papier des archives et dont il importe de préparer la collecte et la conservation.

Je formule le vœu, Madame la Vice-présidente, que cette action se prolonge et que la mise en production d'une plate-forme d'archivage électronique puisse aboutir. Le soutien des Archives de France en la matière vous est acquis.

La cadre étant posé, c'est avec un très grand plaisir que je prends aujourd'hui la parole devant vous. Je sais combien cette rencontre annuelle vous est précieuse et je me réjouis qu'elle puisse se tenir presque comme autrefois.

C'est une première pour moi en tant que directeur général des patrimoines et de l'architecture, poste que j'occupe depuis février dernier. J'en profite pour rendre ici hommage à l'action de Philippe Barbat qui est venu à votre rencontre à deux reprises et qui vous connaissait bien sûr particulièrement bien.

Dès mon arrivée, j'ai eu à connaître d'une actualité très riche dans le domaine des archives, à commencer par l'élaboration de ce qui est devenu la loi du 30 juillet 2021 relative à l'accès aux archives classifiées dont nous avons débattu hier, sous la présidence de Jean-Louis Debré, au sein du Conseil supérieur des archives.

Je ne reviens pas sur les recours contre l'IGI 1300 qui ont précédé ce texte. Pas non plus sur le choix du « véhicule législatif » retenu par le gouvernement qui aurait sans doute pu être plus heureux, ni sur l'implication un peu tardive du ministère de la culture qui a malgré tout permis une concertation fructueuse avec le collectif porteur des recours... L'important est qu'on ait abouti à un texte qui

énonce explicitement le principe de la déclassification automatique des documents protégés une fois échus les délais auxquels ils sont soumis. C'est le gage d'une ouverture très large des archives publiques conforme au souhait du président de la République.

J'ai également suivi avec beaucoup d'attention les dossiers relatifs à l'accès aux archives concernant le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994, dans le cadre de la commission Duclert et des deux dérogations générales qui ont suivi. Même chose pour les archives de l'Algérie.

J'ai pu apprécier à cette occasion la très bonne collaboration entre le Service interministériel des Archives de France (SIAF) et les directions des archives des Armées et des Affaires étrangères, collaboration qui se concrétise notamment dans le cadre du comité interministériel aux archives de France (CIAF) que je préside et au sein duquel est suivi avec une grande détermination le cadre stratégique commun de modernisation des archives.

J'ai également pris la mesure des grands chantiers que vous conduisez en liaison avec le SIAF :

- en matière d'animation de la politique de collecte des archives publiques, mais également de collecte et de protection des archives privées ;
- en matière d'évaluation des archives, avec une réflexion sur la transparence qui a été présentée devant le Conseil supérieur des archives ;
- ou encore en matière d'archivage numérique qui constitue, vous le savez, l'enjeu vital du réseau des archives : je pense aux appels à projets destinés à soutenir vos démarches d'archivage numérique ; je pense à l'écosystème VITAM ; je pense au développement d'outils très innovants pour faciliter la collecte de fichiers bureautiques ou de messagerie.

Le portail France-Archives m'a aussi été présenté. Il ne fait pas de doute que c'est un puissant dispositif pour valoriser la richesse des inventaires et des archives numérisées que vous possédez. Le travail de valorisation éditoriale qui y est mené en fait une vitrine pour nos compatriotes, toujours plus nombreux à être curieux de leur passé.

Cela ne se fait évidemment pas au détriment d'un rapport plus direct aux documents, dans le cadre d'expositions ou de présentations aux usagers. Voir un document original est bien sûr vecteur d'une forte émotion, je le constate régulièrement.

Mais les outils numériques nous permettent de démultiplier notre visibilité vers le grand public. La ministre l'a rappelé, on compte aujourd'hui 110 internautes pour

l'usager en salle. Et le mouvement ne fait que débiter ! Les perspectives qu'ouvrent la reconnaissance automatique de caractères manuscrits sont cruciales et je sais que vous vous y préparez comme en témoigne par exemple le projet porté par les Archives nationales d'indexation des recensements de population du 19^{ème} et du début du 20^e siècle.

En quelques mois, j'ai également faite la connaissance des équipes des trois services à compétence nationale du réseau des Archives, dont je vois les directeur et directrices devant moi. Bruno Ricard, bien sûr, avec lequel nous travaillons à plusieurs chantiers au sens propre : les grands travaux du quadrilatère des archives à Paris, le projet d'extension du site de Pierrefitte-sur-Seine ou encore l'achèvement de la plate-forme d'archivage numérique des Archives nationales.

Je me suis également rendu, avec un très grand plaisir, à Aix et à Roubaix pour rencontrer Isabelle Dion, Corinne Porte et leurs équipes, et partager avec elles les grands enjeux de leurs projets scientifiques, culturels et éducatifs. J'ai rencontré des professionnels compétents, passionnants et passionnés.

Le réseau que vous constituez contribue sans doute à l'intérêt que vous prenez les uns et les autres aux missions qui vous sont confiées.

Ce réseau propre au monde des archives, il est important de l'entretenir, ce que le SIAF s'est employé à faire dans un contexte dont nous connaissons la difficulté, à travers un programme très riche de webinaires. Mais je veux mentionner aussi les rencontres entre les SCN des AN et les missions des archives dans les ministères, la journée des archivistes des opérateurs qui vient de se dérouler, le réseau que constituent les directeurs d'archives départementales (DAD) d'une même région, le réseau que chaque DAD constitue avec les archives municipales et régionales, les rencontres à l'échelle régionale comme celles qui ont eu lieu cette année dans le Grand-Est et dans la région Centre-Val-de-Loire sous l'égide de la DRAC et celle qui va se dérouler dans les Pays-de-Loire, enfin, les rencontres des conseillers archives des DRAC. Un réseau qui s'incarne aussi dans l'enquête annuelle que près de 700 services remontent au SIAF.

Vous constituez ainsi des services publics culturels patrimoniaux qui innervent jusqu'au plus fin du territoire national. Vous contribuez à porter, dans le cadre des politiques culturelles de vos conseils départementaux, les priorités du ministère de la culture.

La force de ce réseau doit encore gagner en visibilité, à la fois pour nos concitoyens, et également au sein de notre ministère.

C'est l'une de mes priorités depuis mon arrivée : valoriser autant que possible la qualité du travail mené par les services si variés de la direction générale des

patrimoines et de l'architecture ; et je sais que c'est une priorité partagée par la ministre et son cabinet.

C'est ainsi par exemple que le 13 septembre dernier, la Ministre a lancé officiellement la présentation des *Essentiels* aux Archives nationales, ces documents d'archives constitutifs de notre Nation, en commençant par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Et elle aura très prochainement d'autres occasions de défendre et de valoriser le travail du réseau des Archives.

D'un mot, je reviens sur les mois difficiles que nous venons de vivre. Comme toutes les institutions culturelles, vous avez été touchés de plein fouet par l'effondrement de la fréquentation, l'isolement au travail, la multiplication des contraintes. Et ce n'est pas tout à fait encore derrière nous : je pense à vos collègues des départements d'outre-mer, retenus à regret aux Antilles ou dans l'Océan Indien en raison des nouvelles mesures de confinement. Seul Charly Jollivet nouveau directeur des archives départementales de Mayotte est parmi nous.

Mais vous avez aussi fait la preuve de votre réactivité, mus que vous êtes par votre sens du service public

Même durant le premier confinement, vous avez su maintenir, à distance bien sûr, les activités essentielles de recherches professionnelles ou administratives. Lors du second confinement, votre mission de service public vous a permis de rester ouverts, même dans des conditions dégradées, afin d'accueillir chercheurs, généalogistes et citoyens curieux de leur histoire et de leur passé.

Je pense aussi aux collectes qui ont vu le jour, j'allais dire « *grâce* », à cette crise : il a fallu archiver les documents témoignant de la gestion de la crise au jour le jour par les autorités, notamment à la mission des archives des ministères sociaux ; vous avez également initié des collectes au plus près des citoyens et de leur histoire : ces « mémoires de confinement » seront une pièce essentielle de la reconstitution de cette période déjà historique.

Vous avez également mené un travail proprement « archivistique » remarquable : publication d'inventaires, mise en ligne d'archives numérisées, travaux collaboratifs d'indexation, expositions virtuelles, dossiers pédagogiques en ligne, mise en place d'accès sécurisé à distance à des archives non diffusables comme je l'évoquais au début de mon propos, numérisation à la demande, exploitation intense des médias sociaux avec multiplication des jeux, expériences immersives et autres podcasts.

Des efforts couronnés de succès comme en témoigne l'augmentation massive de la fréquentation de vos sites et portails Internet : plus 20% de visiteurs uniques par rapport à 2019 ! Quelle belle récompense.

Cette crise n'est peut-être pas une chance ou une opportunité, nous aurions préféré l'éviter pour nous-mêmes et pour les autres : mais elle a finalement remis la culture au centre du jeu. Et nous le voyons à travers le plan de relance du Gouvernement dans lequel les budgets alloués à notre secteur sont tout à fait remarquables.

Pour ce qui concerne le secteur des patrimoines, ce sont plusieurs centaines de millions d'euros qui ont été alloués à la restauration des monuments historiques, au soutien des grands opérateurs culturels, au développement de projets innovants. Parmi ceux-ci, je pense aux récents appels à projets dans le cadre du PIA 4 (Programme investissements d'avenir) : les thèmes retenus, notamment la numérisation, l'ouverture des données, la mise en qualité des métadonnées, sont tout à fait dans la ligne des projets archivistiques. Nous ne pouvons qu'encourager les entreprises avec qui vous travaillez à se saisir de ces appels à projets !

Mais il est temps de commencer vos travaux.

Testée lors du séminaire de l'an dernier, la « carte blanche » est cette fois consacrée à une thématique toute archivistique : le contrôle scientifique et technique de l'Etat, que nous connaissons par ailleurs dans les autres secteurs des politiques patrimoniales. Onze d'entre vous vont s'emparer de ce thème et proposer des débats durant l'après-midi, avant des moments plus festifs en fin de journée.

Nouveauté de cette année cette fois : des stands sur différentes thématiques qui s'ajoutent aux ateliers et plénières, qui visent à favoriser encore davantage les échanges, les contributions et le participatif.

Je remercie à nouveau très chaleureusement le Conseil départemental de l'Hérault et la ville de Montpellier pour la générosité de leur accueil durant ces trois jours.

Je remercie également l'équipe organisatrice du SIAF pour ce séminaire notamment Bastien Chastagner et son équipe, sous la direction de Jean-Charles Bedague et de Françoise Banat-Berger.

Je remercie Sylvie Desachy qui veillera à ce que tout se passe bien pendant ces 3 jours.

Et je vous souhaite un excellent séminaire.

Merci de votre attention.